

## Ecole de la Porte du Jour à Chauriat

### Procès verbal du Conseil d'école du Vendredi 15 novembre 2019

#### Membres présents :

**Délégués de parents :** Mme Chapuis, Mme Poutignat, Mme Vieillard, M. Dugne, Mme Rosa, Mme Masieri

**Délégué départemental :** M. Cazalbou

**Élus locaux :** M le Maire Maurice Deschamps, M. Maillard, Mme Blavignac

**Enseignants :** Mme Barraud, Mme Blanc, Mme Chomet, Mme Faucher, Mme Lageneste, Mme Morizet

**Délégués de parents suppléants :** Mme Cauco, Mme Barrière, Mme Machado, Mme Chalaphy

**Membre du RASED :** Jessica Malizia

#### Excusés :

**Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargée de la circonscription Clermont-Billom-Vic :** M. Champigneulle

**DDEN :** Mme Charpentier

**Parents d'élèves :** Mme Begon

**Enseignante :** Mme Chevalerias

**Secrétaire de séance :** Mme Lageneste

#### Ordre du jour :

1. Résultat des élections des représentants de parents d'élèves
2. Effectifs de rentrée 2019
3. Règlement intérieur
4. Aide aux élèves en difficulté
5. Sécurité dans l'école
6. Bilan financier de la coopérative scolaire
7. Sorties et projets envisagés
8. Sport
9. Aménagements intérieurs et extérieurs de l'école
10. Questions des parents

#### **1) Résultats des élections des Représentants de parents d'élèves**

Ces élections ont eu lieu le vendredi 11 octobre. Cette année, une liste s'est présentée.

Les résultats sont les suivants : 241 électeurs, 133 votants, 126 suffrages exprimés et 7 bulletins blancs ou nuls.

Soit un taux de participation de 55,19 %.

Les parents élus titulaires sont : Mme Chapuis, Mme Poutignat, Mme Vieillard, M. Dugne, Mme Rosa, Mme Masieri.

Les parents élus suppléants sont : Mme Cauco, Mme Barrière, Mme Begon, Mme Machado, Mme Chalaphy, Mme Duquenoy.

#### **2) Effectifs de rentrée 2019**

A) Elèves : Il y a 155 élèves :

| PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|
| 21 | 22 | 16 | 18 | 27  | 17  | 16  | 18  |

Les élèves sont répartis en 6 classes :

| PS-MS-GS<br>Mme Lageneste |    |   | PS-MS-GS<br>Mme Morizet |    |   | GS-CP<br>Mme Blanc |    | CE1<br>Mme Faucher<br><br>27 | CE2-CM1<br>Mme Chomet |   | CM1-CM2<br>Mme Barraud |    |
|---------------------------|----|---|-------------------------|----|---|--------------------|----|------------------------------|-----------------------|---|------------------------|----|
| 27                        |    |   | 26                      |    |   | 24                 |    |                              | 25                    |   | 26                     |    |
| 11                        | 11 | 5 | 10                      | 11 | 5 | 6                  | 18 |                              | 17                    | 8 | 8                      | 18 |

Soit un effectif en moyenne de 25,8 élèves par classe.

B) Enseignants : Mme Chevalerias complète la journée de décharge de direction de Mme Morizet. Nous avons accueilli également Mme Chomet pour toute l'année qui remplace Mme Clochon, appelée à occuper un nouveau poste.

C) ATSEM : Cette année, il y a 3 ATSEM pour les classes enfantines : 2 à temps plein pour les classes maternelles de Mme Lageneste et Mme Morizet et une sur 4 matinées par semaine pour la classe GS-CP de Mme Blanc.

- Classe de Mme Lageneste : Mme Elisabeth Carré

- Classe de Mme Morizet : Mmes Béatrice Berthet (le matin) et Jocelyne Delpeuch (l'après-midi jusqu'aux vacances de Noël). A partir de janvier, ce sera Mme Christèle Vernière qui occupera le poste d'ATSEM l'après-midi. Les enseignantes remercient la municipalité qui met à disposition une ATSEM pour la classe GS-CP.
- Classe de Mme Blanc : Mme Claire Da Silva.

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, les enseignantes proposent un décloisonnement l'après-midi de 14h à 15h15 :

- Les PS sont à la sieste avec Mme Carré
- Les MS avec Mme Lageneste
- Les GS avec Mme Morizet, Mme Chevalerias
- Les CP avec Mme Blanc

### 3) Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est établi à partir du règlement départemental.

Le règlement intérieur a été modifié par rapport à l'an dernier :

- 1-2.1 Admission
- 2-1 Obligation d'assiduité

Le conseil d'école procède à un vote pour adopter le nouveau règlement intérieur. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

**Il va circuler dans les familles qui devront le signer pour attester qu'elles en auront pris connaissance.**

### 4) Aide aux élèves en difficulté

Il existe plusieurs dispositifs d'accompagnement pour les élèves : APC, PPRE, Stage de remise à niveau pour les élèves de CM2, le RASED.

- Les **activités pédagogiques complémentaires** (APC) : Elles **s'ajoutent** aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent **l'accord des parents concernés**. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent **des difficultés dans leurs apprentissages**, les **accompagner dans leur travail personnel** ou leur proposer une **activité prévue dans le cadre du projet d'école**, le cas échéant en **lien avec le projet éducatif territorial de la commune**. Dans les petites classes, les enfants apprécient ces moments privilégiés avec l'enseignant.

- Les **PPRE (programme personnalisé de réussite éducative)** est un programme qui permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun. Une rencontre avec les parents a lieu pour les associer à la réussite de leur enfant. L'enseignant fait le point sur toutes les aides apportées à l'élève (en classe et à l'extérieur).

- Les **stages de remise à niveau** durant les vacances scolaires. Les élèves de C.M.2 qui en ont besoin peuvent suivre des stages gratuits de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires. Trois sessions : une semaine au printemps, la première semaine et la dernière semaine des vacances d'été. (cinq jours, à raison de trois heures d'enseignement quotidien en français et/ou mathématiques). **Les conditions pour les mettre en place** : Des groupes de cinq ou six, des enseignants volontaires. Ces stages ne sont pas organisés à Chauriat.

- Appel au **pôle ressource de l'inspection académique** : des enseignants spécialisés viennent observer les élèves et font un compte-rendu à l'enseignant pour aider à mettre en place une aide particulière pour l'élève.

- **Le RASED** : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (un mot collé dans les cahiers des élèves en début d'année avec un numéro de téléphone pour les consulter si les parents le souhaitent)

Il est composé de trois personnes :

- Une enseignante chargée de l'aide pédagogique : Viviane Clerc (dépasser ses difficultés, apprendre à maîtriser ses méthodes et stratégies de travail, prendre conscience de ses progrès et les transférer en classe). Elle peut également intervenir en classe.
- Une enseignante chargée de l'aide relationnelle : Jessica Malizia (elle intervient avec les élèves qui rencontrent des difficultés à adopter un comportement d'élève, mais aussi dans leurs relations avec les autres et dans leur estime de soi.) Elle peut intervenir avec un élève ou un groupe d'élèves en difficulté dans la classe ou hors de la classe, ou avec tous les élèves sur des activités de langage, des ateliers philo... Elle intervient actuellement auprès de tous les élèves de MS, qu'elle prend en petits groupes.
- Une psychologue scolaire de l'éducation nationale : Agnès Genson (apporter sa contribution de psychologue scolaire à l'analyse de la demande, améliorer la communication de tous autour de l'enfant, faire des bilans et des observations en classe)

**Qui peut faire appel au RASED ?** un enseignant, la famille, l'enfant. Si la demande vient de la famille, l'enseignant doit avoir transmis au préalable une fiche de demande d'aide.



### Fonctionnement du RASED :

Si un élève est en difficulté et si aucune aide dans la classe n'est suffisante, l'enseignant informe les parents des difficultés persistantes rencontrées par l'élève, puis avec leur accord il fait une demande d'aide au RASED. Le RASED analyse la demande lors d'une réunion de synthèse, puis donne sa réponse à l'enseignant : proposition d'une prise en charge ou d'une aide extérieure ou d'une solution à mettre en place au sein de la classe. Si l'enfant est pris en charge par un membre du RASED, cela se fait pendant le temps scolaire.

Les représentants de parents demandent si les activités de classe auxquelles l'enfant ne peut pas assister lorsqu'il est pris en aide par le RASED hors de la classe sont ensuite rattrapées. Les enseignantes expliquent qu'elles aménagent leur emploi du temps pour éviter que l'élève ne soit privé d'un enseignement fondamental.

Les représentants de parents demandent ce qui est fait au sein de la classe pour aider les élèves en difficulté. Les enseignantes expliquent qu'elles différencient leur enseignement : certaines activités sont différentes pour les élèves en difficulté. Les classes à double niveau permettent une certaine souplesse : un élève de CM2 qui aurait des difficultés en mathématiques par exemple pourrait suivre dans cette matière avec les CM1.

### **5) Sécurité dans l'école :**

Dans la note de rentrée distribuée en début d'année, il est demandé aux parents qui vont chercher un enfant en maternelle d'attendre leurs aînés à l'extérieur de la cour de récréation. Cela a été rappelé lors des réunions de rentrée. Cette consigne est bien respectée par les parents.

Au sujet de la sécurité des bâtiments, un rendez-vous entre Monsieur le maire, M. Deschamps, M. Douarre, responsable des travaux et Mme Morizet a eu lieu le 23 septembre. Cet entretien avait pour objectif de lister les éléments qui pouvaient mettre en danger les élèves. De nombreux travaux ont été faits pour réduire le danger, notamment dans la cour de récréation.

Plusieurs exercices doivent avoir lieu afin d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas de situation d'urgence. Cette année, nous devons réaliser 2 exercices incendie, 1 exercice « risque majeur » et 3 exercices « intrusion ».

Depuis la rentrée, nous avons réalisé :

- Un exercice incendie le lundi 30 septembre qui s'est bien passé.
- Un exercice intrusion le lundi 14 octobre. Pour réaliser cet exercice, M. Carpentier, adjudant de la brigade de gendarmerie de Billom et M. Delpuch, adjudant-chef de la brigade de gendarmerie de Vertaizon étaient présents. Ils ont pu observer l'exercice et nous conseiller sur les améliorations nécessaires pour répondre aux exigences de mise en sûreté des élèves. Mme Morizet a envoyé à M. le Maire un compte-rendu des remarques apportées par les gendarmes. Le Plan de Mise en Sûreté de l'école a été mis à jour.

Les éléments mis en avant par les services de gendarmerie sont les suivants :

- La clôture, côté rue des Hauts de Chantemerle devrait être sécurisée.
- Les portes des bâtiments qui donnent accès à l'extérieur du bâtiment devraient être munies de barres anti panique.
- Les fenêtres qui donnent sur l'extérieur devraient être équipées de rideaux ou de film occultant.
- Deux portes intérieures devraient être munies de serrure à clé : une des deux portes a été équipée pendant les vacances de Toussaint d'une serrure à clé, la porte entre la cuisine de la cantine et la classe de Mme Lageneste.

Pour les autres travaux, Mme Morizet propose à M. le Maire de se rencontrer avant le 2<sup>ème</sup> conseil d'école afin de permettre à la mairie d'élaborer un plan de financement sur les années à venir. (améliorations à apporter pour répondre au mieux aux exigences ministérielles).

Concernant l'exercice en lui-même, le confinement s'est bien passé, mais la réception du message ne s'est pas faite de manière simultanée. La classe de Mme Blanc n'était pas confinée lorsque la directrice a contrôlé avec Messieurs Carpentier et Delpuch. Le signal est un problème car l'alerte n'est pas donnée simultanément dans toutes les classes. Le conseil des maîtres a décidé, comme conseillé par les gendarmes, d'utiliser la sonnerie de l'école en plus du SMS à chaque personnel de l'école (enseignants, personnels de service, ATSEM et AESH). Les enseignantes essaieront ce nouveau signal au prochain exercice pour voir si cela fonctionne mieux.

L'équipe enseignante fait le choix de ne pas parler de risque intrusion aux élèves parce que ce serait trop anxiogène. Les exercices de confinement leur sont présentés comme des exercices de mise en sûreté en cas de tempête ou de tremblement de terre.

### **6) Bilan financier de la coopérative scolaire :**

Au 31 août 2019, il restait 4 487,55 euros sur le compte chèque. De plus, l'Association de parents d'élèves a fait une promesse de dons de 500 euros pour l'année et de 120 euros pour les cadeaux de Noël. La mairie fait également un don à la coopérative scolaire de 2200 euros.



## 7) Sorties et projets envisagés :

➤ Les classes de Mme Barraud et de Mme Clochon sont allées voir, à la mairie, une exposition du conseil général sur le harcèlement scolaire, à l'initiative de Mme Laurence Poughon. C'était très intéressant.

➤ Noël : La mairie et l'Association de Parents d'élèves financent un spectacle intitulé « Vagabond'âge au Togo » réalisé par la conteuse Christine Butot-Bourguignon, le vendredi 20 décembre. Il se déroulera dans le centre de loisirs : un premier spectacle pour les élèves de maternelle et de CP (plus court) et un second pour les classes élémentaires.

➤ Piscine :

- Les CE2-CM1 et les CM1-CM2 iront à la piscine les vendredis après-midi à partir du 29 novembre. Ils seront dans l'eau de 14h30 à 15h15. Ils termineront les séances le 7 février 2020. Ils partiront de l'école à 14h et reviendront à 16h. 2 parents agréés se sont proposés pour accompagner.
- Les CP et les CE1 iront à la piscine à partir du mardi 7 mai jusqu'au mardi 2 juillet 2020. Les élèves iront à la piscine de 10h à 12h, ils seront dans l'eau de 10h30 à 11h15.

Les représentants de parents demandent s'il y aura assez de parents agréés pour accompagner les CP-CE1. Les enseignantes répondent qu'elles ont essayé de solliciter les parents. Plusieurs parents ainsi que Mme Charpentier, la DDEN, ont accepté de passer l'agrément. Une maman d'élève d'une autre classe propose d'accompagner si nécessaire.

Les entrées à la piscine sont financées par la Mairie de Chauriat et le transport par la communauté de communes.

➤ Si t'es jardin :

La communauté de communes de Billom a proposé à toutes les écoles un projet qui s'articule autour du jardin.

- Les classes de CE2-CM1 et de CM1-CM2 ont été retenues pour réaliser des jardins médiévaux autour de l'abbaye de la commune. Au préalable, M Gayton, élu en charge des espaces verts a confirmé l'engagement des services techniques de la mairie pour l'entretien de ces jardins. Une réunion aura lieu le 25 novembre au sujet de ce projet.

- La classe de CE1 devrait faire une visite nature à 2 voix avec l'intervention d'un artiste.

- Les classes maternelles bénéficient d'une coopération avec un artiste dans leur classe pendant 12 heures : Sylvia Delsuc en danse dans la classe de Mme Lageneste, Richard Héry en musique dans la classe de Mme Morizet. Le travail mené dans les classes maternelles s'articule en trois étapes :

1<sup>ère</sup> étape : VOIR découvrir l'univers artistique des intervenants (un spectacle a eu lieu le jeudi 14 novembre à la salle du Moulin de l'étang)

2<sup>ème</sup> étape : FAIRE en rencontrant les artistes et en réalisant des danses ou de la musique

3<sup>ème</sup> étape : LIER les pratiques des deux classes, éventuellement autour des jardins faits par les plus grands.

➤ « Cinématernelle » et « Ecole et Cinéma »

Toutes les classes sont inscrites et les premières projections ont eu lieu

- le 5 novembre pour les maternelles avec les films regroupés dans le thème « En promenade »
- le 7 novembre pour les élémentaires avec le film intitulé « Le chant de la mer »

➤ « Carnets de voyage » :

La classe de Mme Barraud s'est rendue à l'exposition « Carnets de voyage » le vendredi 15 novembre et a participé à un atelier avec une carnetiste. Cela a beaucoup plu aux élèves.

➤ « Plein la bobine » : Une projection par classe sur la période des mois de janvier et février. La classe de Mme Barraud aura également un atelier autour de la projection en mars. Les projections commenceront à 13h30 sur le temps périscolaire et se poursuivront sur le temps scolaire jusqu'à 14h30.

➤ Nous envisageons deux autres projets pour l'année pour lesquels nous attendons encore les réponses :

- Toutes les classes se sont inscrites à Art d'école (un festival départemental d'expression artistique dont le thème est « Lettres et mots à l'œuvre... ». L'exposition aura lieu du 14 au 19 mai 2020 au Domaine royal de Randan.
- Un projet en sciences avec le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) : pour les classes de Mme Blanc et Mme Morizet avec une restitution à Chadieu le vendredi 19 juin.

M le Maire propose de transmettre à l'école le descriptif d'un projet sur l'eau mené par la SEMERAP en lien avec le Burkina Faso.



## 8) Sport :

Bernard Crespo intervient une heure dans chaque classe élémentaire, soit 4 heures par semaine, comme cela avait été demandé l'année dernière au premier Conseil d'école. Nous remercions la mairie pour cette augmentation du volume horaire d'intervention de la part de M. Crespo.

Mme Morizet demande si une heure supplémentaire à partager entre les deux classes maternelles serait envisageable pour l'année scolaire prochaine.

M le Maire ne peut pas s'engager pour le moment sur ce sujet. Il propose de contacter la communauté de communes pour solliciter l'intervention d'un intervenant en musique à l'école.

## 9) Aménagements intérieurs et extérieurs de l'école :

Toute l'équipe pédagogique remercie la municipalité et tous les agents municipaux qui ont réalisé de nombreux travaux et des aménagements depuis ce début d'année :

- L'éclairage a été changé dans les toilettes et dans la cage d'escalier.
- Des poignées de portes et des barilletts ont été ajoutés sur de nombreuses portes pour répondre aux exigences de mise en sécurité de l'école en cas d'alerte attentat-intrusion.
- La vitre du préau a été changée.
- Un conifère rampant a été planté dans un des coins de la cour des maternelles.
- L'un des rondins de délimitation des espaces dans la cour des maternelles a été changé, du béton a été coulé sous les rondins afin d'éviter aux enfants de creuser des trous dangereux.
- Une grille d'évacuation des eaux usées à l'entrée du nouveau bâtiment a été changée.
- Une grille d'aération a été changée.
- Les toilettes du réfectoire des maternelles ont été changées.
- Certaines planches de bois du portail d'entrée des secours ont été changées.

Les enseignantes ont demandé s'il était possible d'avoir 3 poubelles (une dans chaque cour), ainsi que des stores occultants pour le dortoir des PS. Le devis est fait. Ces aménagements seront programmés sur le prochain budget pour pouvoir être réalisés.

## 10) Questions des parents d'élèves

- **Comment se fait-il que le problème de rallumage de chauffage se repose chaque année? (chaudière trop vétuste? mauvais entretien?) et quelle solution est envisagée pour que cela ne se reproduise pas au prochain rallumage?**

La chaudière à gaz a été changée en 2007. Actuellement, un contrat de maintenance est en cours avec Proxitherm. La vanne d'arrêt se trouve à l'extérieur de l'école pour être accessible en cas d'intervention des pompiers. La vitre de protection de la vanne a été cassée et la vanne a été relevée. L'arrivée de gaz étant coupée, la chaudière s'est mise en sécurité. C'est pour cela que cette année, le chauffage ne fonctionnait pas au mois d'octobre.

Suite à une demande de M le Maire, un technicien de Proxitherm est venu. Depuis il n'y a plus de problème avec la chaudière.

M. le Maire explique que la Communauté de Communes a lancé un appel d'offre pour avoir un contrat d'entretien plus élaboré et plus complet avec un objectif d'économie d'énergie. L'entreprise retenue est Dalkia. Des techniciens passeront deux fois par mois à partir de la mise en service du chauffage pour s'assurer du bon fonctionnement des chaudières dans certains bâtiments de la commune, dont l'école. Le changement de contrat aura certainement lieu en janvier.

Les représentants de parents posent la question de l'isolation. L'entreprise Dalkia tiendra compte de l'état du bâtiment et de la qualité de son isolation. Les techniciens effectueront les travaux nécessaires au niveau du chauffage. Il faudra déterminer une date de mise en service du chauffage.

- **Les enfants ont souffert de la chaleur en période de canicule, et l'été de façon plus globale. La mairie pourrait-elle faire l'acquisition de ventilateurs pour les classes et salles de cantine dans un 1er temps, et envisager des travaux d'isolation dans un second temps ?**

A l'école, il y a 6 ventilateurs (3 fournis par la mairie, 3 achetés par la coopérative scolaire). Les enseignantes souhaitent que la mairie achète 6 autres ventilateurs pour les classes, le dortoir des petits et pour la cantine.

M le Maire répond que le problème vient de l'exposition des bâtiments. Peut-être que des brise-soleils ou des rideaux occultants peuvent être installés. La mairie propose d'acheter des ventilateurs ou de demander à un électricien d'installer des pales dans les classes, prioritairement dans l'ancien bâtiment qui est le plus exposé à la chaleur. Cela peut être fait avant l'été 2020. Dans la cantine, ça ne sera pas possible parce qu'il n'y a pas assez de hauteur sous plafond. Une autre solution devra être envisagée. Des aménagements extérieurs sont peut-être possibles (végétaliser la façade par exemple), ce qui serait également positif au niveau environnemental. C'est un projet qui peut être réfléchi en lien avec l'Aduhme.



- **Pour sécuriser les abords de l'école et éviter le stationnement non réglementaire et dangereux, est-il possible de mettre des plots bétons ou des croix de Saint-André (comme vers le parc) aux abords des passages piétons (surtout vers ceux qui sont à l'arrivée de la montée) ?**

M le Maire répond que ce sera fait dans les mois à venir. Une réflexion générale sur l'aménagement de sécurité au niveau des parkings sera menée par la municipalité. M le maire souligne que beaucoup d'enfants viennent à l'école en voiture alors qu'ils pourraient venir à pied. Les représentants de parents trouvent que certaines rues sont dangereuses pour les piétons. M le maire indique que certaines rues de la commune seront aménagées afin d'être plus sûres pour les piétons et d'amener un peu de végétation. La rue des écoles sera refaite en 2021 pour des travaux d'assainissement. Une réflexion sera alors menée pour savoir quels aménagements y effectuer.

Il y a eu un pédibus, il y a plusieurs années mais le manque de parents accompagnateurs a fait que le pédibus a disparu.

M le maire souhaite créer des voies douces pour venir à l'école.

- **Concernant la cantine, le nouveau règlement a-t-il été mis en place ? Le comportement des enfants est-il plus convenable ?**

Mmes Claire Da Silva et Christèle Vernière ont transmis les modifications du règlement de la cantine. Cela concerne le réfectoire des GS-CP-CE1. Un code couleur est utilisé : vert-jaune-orange-rouge. Après plusieurs avertissements, l'élève change de couleur et reçoit un mot dans son cahier de liaison. Au bout de 3 mots, la famille est convoquée par Monsieur le Maire. Mme Vernière et Mme Da Silva ont dit qu'il était encore trop tôt pour évaluer le système. Un premier bilan pourra être fait au deuxième conseil d'école.

Deux familles ont déjà été convoquées par M. le Maire.

Certaines employées communales qui travaillent à la cantine trouvent que les enfants auraient besoin d'une pause entre la classe et la cantine. Une courte récréation avant la cantine avait été proposée comme solution lors du premier Conseil d'école l'année dernière mais cela n'a pas été mis en place. M le Maire souhaite que cela soit essayé.

D'autre part, le repas dure très longtemps. Parfois les enfants sortent de la cantine à 13h20. Mme Morizet demande si on peut envisager 2 services. M le Maire propose de faire une réunion pour en parler et peut-être éventuellement essayer. Il doit également vérifier la réglementation avec la CAF au sujet du nombre d'adultes nécessaires pour encadrer les enfants.

Lors du deuxième Conseil d'école, un bilan sur ces expérimentations sera fait.

Les enseignantes trouvent dommage que les enfants qui souhaitent participer à l'activité tir à l'arc en TAP (une séance par enfant) soient obligés de manger à la cantine. La cantine étant déjà surchargée, cela ajoute encore des enfants. De plus, cela revient à proposer une activité payante. M le Maire n'était pas au courant. Il souhaite que les enfants externes puissent participer à toutes les activités proposées en TAP.

Les représentants de parents demandent si les TAP sont réservés aux enfants qui mangent à la cantine, quelles activités sont proposées et à quelle heure elles commencent. Ils demandent également si les élèves externes sont privés d'une partie des activités.

Cette question n'étant pas à l'ordre du jour, M. le Maire prendra toutes les informations nécessaires pour expliquer plus précisément le fonctionnement des TAP au prochain Conseil d'école (activités, horaires et conditions d'accueil pour les élèves externes).

Mme Morizet demande s'il existe un document officiel concernant l'organisation des TAP et si les enseignantes peuvent y avoir accès.

Monsieur le Maire répond que ce document existe. Les enseignantes souhaitent le consulter.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Mme Morizet a levé la séance à 20H.

Présidente de conseil : Mme Morizet

Secrétaire de séance : Mme Lageneste